

RETRAITES

En grève le 19 janvier

Borne a annoncé le 10 janvier sa réforme des retraites :

- l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans,
- Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et la baisse des pensions.

Notre système de retraite n'est pas en péril ! Le déficit prévu pour 2027 est minime et pourrait être largement financé par la taxation des super-profits : les entreprises du CAC 40 ont versé 80 milliards à leurs actionnaires en 2021. De l'argent, il y en a !

Quelles sont les conséquences du recul de l'âge de départ en retraite à 64 ans ?

- ➔ La réduction de l'espérance de vie
- ➔ Empêcher les départs en retraite de celles et ceux qui ont cotisé tous leurs trimestres : plus vous avez commencé à travailler tôt, plus vous êtes pénalisés-es !
- ➔ L'appauvrissement des retraités-es
- ➔ L'aggravation des inégalités entre les hommes et les femmes

éducation
SUD
Union syndicale
Solidaires

Le gouvernement impose un recul de l'âge de départ à la retraite à des personnels qui en ont déjà plein le dos.

Les salaires n'ont pas été revalorisés et certains personnels, catégories C en tête, subissent des salaires très bas !

L'inflation a pris à la gorge l'ensemble des personnels et l'Insee prévoit encore une inflation à 7% en janvier 2023.

SUD éducation appelle tous les personnels à participer à la grève du 19 janvier et à se réunir pour décider collectivement des suites de la grève.

La retraite à 64 ans, c'est NON !

BATTONS-NOUS POUR LA RETRAITE À 60 ANS !

La dégradation des conditions de travail dans l'ESR augmente la pénibilité et les fins de carrières difficiles et hachées pour les agent·es et donc le niveau des pensions et des retraites

L'allongement de la durée de cotisation **renforce les inégalités femmes-hommes** : dans notre secteur, 2/3 des catégorie B et C sont des femmes. La ségrégation dans les corps d'EC et dans un secteur où la part des primes est importante et inégalitaire entre les femmes et les hommes, les effets de décote et les inégalités de pen-

sions seront encore aggravés.

Dans un secteur où il faut accumuler de multiples contrats précaires (aggravé par la LPR) avant d'être titularisé, l'allongement de durée de cotisation va repousser l'âge de départ dramatiquement.

De nombreux.euses doctorant·es n'ont pas de contrats doctoraux ou des contrats n'ouvrant pas de droits à la retraite, sans parler des doctorant·es tout simplement au chômage ou au RSA : **toutes les années de doctorat doivent être comptabilisées dans les annuités !**

RETRAITES :

Pas un jour de plus Pas un euro de moins !

SUD éducation revendique :

La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote.

5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité.

Pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros.

L'intégration des retraites complémentaires dans le régime de base de retraites.

Une semaine à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail).

Des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques.

